

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.05.25_1900-13**

Le **vingt-cinq Mai deux mil vingt**, à dix-neuf heures le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER-Thierry BINET – Lina BLANC-Natacha BLANC-GONNET ; Corinne BUSALB- André CARRABIN- Florence CHATELIER-Michel CREMONE- Pascal DUMONT- Virginie GARDET- Marino PASQUALON-Maryline POINTET-François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient excusées : Rémi FERRONT-Valérie MATHE-Stéphanie MARTIN-Stéphanie GRAFF (Pouvoir à Thierry BINET).

Secrétaire de séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 18 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 16

Pour : 16

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : Monsieur RIEU François, Maire.

OBJET : APPROBATION DU PROJET « CRÉATION DE TOILETTES PUBLIQUES ACCESSIBLES AUX PMR – RUE DES GLIÈRES » -DEMANDE DE SUBVENTION A SOLLICITER AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL

Monsieur le Maire rappelle que le droit à l'assainissement est constitué d'un ensemble de droits et d'obligations à charge des pouvoirs publics en rapport avec l'hygiène, les toilettes, la collecte, l'évacuation et l'élimination des eaux usées.

L'objectif est de répondre aux obligations de santé publique et de salubrité. Le droit français reconnaît l'existence d'un droit individuel d'accès à des toilettes.

L'installation de toilettes sur le domaine public n'est pas une obligation. Toutefois, il y a une forte attente vis-à-vis de ce type d'équipement sur la commune de Grignon et notamment à proximité d'espaces publics très fréquentés.

Aussi, il est proposé de créer des toilettes publiques avec nettoyage automatique accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur le grand parking communal proche de la base de loisirs et des secteurs de promenade des rives de l'Isère.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES :

- Fourniture et pose d'un sanitaire	55 200.00 € HT
- Raccordement Réseaux	8 398.00 € HT
- Maçonnerie.....	3 492.80 € HT
- Total dépense HT	67 090.80 € HT
- TVA sur dépenses	13 418.16 € HT

TOTAL DEPENSES : 80 508.96 € TTC

RECETTES :

➤ Subvention DETR attendue 39 % :	26 165.41 € HT
➤ Subvention DSIL attendues 39 % :	26 165.41 € HT
➤ Autofinancement communal dont TVA :	28 178.14 € TTC
TOTAL TTC :	80 508.96 € TTC

Où cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité ;**

- **D'APPROUVER** le projet « Création de toilettes publiques accessibles aux PMR – Rue des Glières »
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **67 090.80 € HT**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** à l'Etat dans le cadre de la DETR, une subvention de **26 165.41 € HT** et dans le cadre de la DSIL, une subvention de **26 165.41 € HT** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention des subventions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200525-20200525190013-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020

Affichage : 25/05/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 25 Mai 2020

Le Maire,

François RIEU

